

vateur, né au château de Terworm près de Meerssen (Ourthe), le 11 octobre 1749, mort à Paris, le 22 janvier 1826, était d'une ancienne famille du pays de Cologne, où un de ses oncles occupait le poste de grand-maître héréditaire de la Cour électorale. Devenu lui-même (1785) l'agent du prince-électeur Maximilien-François à la Cour de Louis XVI, il se fit remarquer à Versailles par son goût pour le faste, pour les arts et pour les plaisirs. Peu disposé à se rallier à la Révolution, il s'empessa de quitter Paris dès que l'Assemblée législative eut, le 25 avril 1792, déclaré la guerre à l'empereur d'Allemagne, et résida tour à tour à son château de Terworm, à Cologne et en Suisse. L'annexion de la Belgique et des provinces rhénanes le rendit français : il revint à Paris sous le consulat, se montra très empressé auprès de Bonaparte, et, s'aidant d'autre part de la recommandation de divers personnages qu'il avait connus dans les dernières années du règne de Louis XVI et qui étaient redevus influents, il obtint aisément sa nomination aux fonctions de préfet de l'Oise. Dans ce nouveau poste, il s'attacha surtout à favoriser, par une protection constante et officielle, les anciens religieux qui tenaient des établissements d'instruction et d'éducation. Présenté, dès le commencement de l'an XII, par le corps électoral de son département comme candidat au Sénat, il fut encore sur les rangs en 1809 pour le département de la Roer (Aix-la-Chapelle); il ne réussit que le 5 février 1810 à obtenir l'agrément de Napoléon I^{er}, qui, en même temps, le fit comte de l'Empire.

Belderbusch, toutefois, ne fut pas des derniers à voter l'acte de déchéance (avril 1814), dont un autre de ses compatriotes, l'ancien professeur de Louvain, Lambrechts, portait depuis plusieurs mois les « considérants » dans sa poche. Cette attitude lui gagna les bonnes grâces de Louis XVIII, qui lui accorda la même année ses lettres de grande naturalisation; elles furent transcrites sur le registre de la Chambre, le 29 décembre 1814.

A partir de 1815, le comte de Belderbusch, rentré dans la vie privée, partagea ses loisirs entre Terworm et Paris; il laissa en mourant, à des collatéraux éloignés, une fortune immobilière considérable. — On lui doit quelques écrits politiques, parus de 1795 à 1814, sous le voile de l'anonyme : *Sur les affaires du temps*, *Lettres sur la paix*, *Le cri public*, etc.

BELGRAND. Voy. VAUBOIS (COMTE DE).

BELIN (JEAN-FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, était propriétaire-cultivateur à Guise (Aisne), lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1791, député de l'Aisne à l'Assemblée législative, par 338 voix sur 593 votants, et le 5 septembre 1792, député du même département à la Convention, par 349 voix sur 600 votants. Il motiva ainsi son vote dans le procès de Louis XVI : « Je demande la détention jusqu'à la paix, et, si les puissances étrangères entrent en France, la mort. » Il vota pour l'appel au peuple et pour le surcis. Il fut, le 4 brumaire an IV, du nombre des membres de la Convention qui entrèrent au Conseil des Anciens, et en sortit en 1797. L'absence de son nom au *Moniteur* montre qu'il ne prit point la parole dans ces Assemblées.

BELIN (PIERRE-JOSEPH), député au Conseil

des Cinq-Cents, né à Delle (Haut-Rhin), le 10 décembre 1760, mort en 1835, débuta dans les fonctions publiques, le 3 septembre 1791, comme administrateur du directoire du district de Belfort. Le 17 septembre 1792, il était procureur général syndic du Haut-Rhin et fut élu, le 23 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, par le département du Haut-Rhin. Commissaire près le tribunal de Belfort, le 18 prairial an VII et près le tribunal de Délémont l'année suivante (24 prairial an VIII), il devint, sous l'Empire, président de ce dernier tribunal (19 mai 1808), et enfin (10 juin 1811) conseiller à la cour de Colmar. Il cessa ces fonctions sous la Restauration pour les reprendre après 1830.

BELIN (PIERRE-LOUIS), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Valence (Drôme), le 13 décembre 1810, étudia le droit et, reçu docteur, s'inscrivit au barreau de Valence, d'où il vint s'établir à Lyon en 1845. Le 23 avril 1848, il fut, le 8^e et dernier élu par le département de la Drôme à l'Assemblée constituante où il fit partie du comité de l'agriculture et du Crédit foncier : il prit rarement la parole. M. Belin siégeait à gauche, parmi les républicains modérés; partisan de Cavaignac, il accentua sa politique et ses votes après l'avènement de L.-N. Bonaparte à la présidence de la République. Il opina : 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cautionnement; 26 août, *contre* les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière; 1^{er} septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; 2 novembre, *contre* le droit au travail; 27 décembre, *pour* la suppression de l'impôt sur le sel; 12 janvier 1849, *contre* la proposition Râteau; 16 avril, *contre* l'expédition de Rome; 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés; 18 mai, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons.

Réélu à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 6^e sur 7, par le même département, avec 41,545 voix (67,839 votants, 91,136 inscrits), il vota régulièrement contre les propositions de la droite et du gouvernement présidentiel; toutefois, il ne fit point partie du groupe de la Montagne. Adversaire déclaré du coup d'Etat, il figura sur un décret d'expulsion après le 2 décembre, se retira en Belgique, mais reçut presque aussitôt (août 1852) la permission de rentrer en France. Cette permission, d'après une lettre de M. Belin qui fut rendue publique, avait été obtenue pour lui à son insu. Il se consacra, sous l'Empire, à des travaux littéraires, fut employé de librairie, puis chef du contentieux chez un banquier de Paris. Le gouvernement du 4 septembre 1870 le nomma inspecteur général des établissements de bienfaisance, fonctions qu'il échangea bientôt contre celles de conseiller de préfecture de la Seine. Révoqué après le 24 mai, et réintégré en 1878, il occupa ce dernier poste jusqu'en 1885; il est aujourd'hui conseiller honoraire.

BELIN DE BÉRU (JACQUES-LOUIS), député au Conseil des Anciens, né au Mans (Sarthe), le 21 décembre 1747, mort au Mans, le 29 novembre 1828, servit, sous l'ancien régime, dans la gendarmerie de la garde (1770). Il entra ensuite dans la magistrature, et occupa (1775) les fonctions de procureur du roi près les sénéchaussées et siège présidial du Mans. Pendant la Révolution, il fit peu parler de lui, et n'est connu que par son élection (le 25 germinal an V)

comme député de la Sarthe au Conseil des Anciens. Après le 18 brumaire, le gouvernement le nomma conseiller général de la Sarthe.

BÉLIZAL (LOUIS-ADOLPHE-MARIE GOUZILLON, VICOMTE DE), député de 1876 à 1888, né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), le 6 mars 1834, mort à Moncontour (Côtes-du-Nord), le 21 septembre 1888, petit-fils d'une victime de Quiberon et gendre de M. de Foucault ancien représentant des Côtes-du-Nord, était propriétaire, habitant le château des Grauges, et conseiller général du canton de Moncontour depuis 1872, lorsqu'il fut élu, le 20 février 1876, député de la 2^e circonscription de Saint-Brieuc, par 10,520 voix sur 16,723 votants et 23,283 inscrits, contre M. Lebreton, candidat républicain (6,978 voix). Il siégea à l'extrême droite, et vota constamment avec ce groupe, ayant été successivement réélu dans la même circonscription le 14 octobre 1877, comme candidat officiel du maréchal de Mac-Mahon, par 12,499 voix sur 18,075 votants et 23,346 inscrits, contre M. Lebreton (5,504 voix), le 21 août 1881, par 10,820 voix sur 13,147 votants et 24,064 inscrits, et le 4 octobre 1885, par le département des Côtes-du-Nord, le 6^e sur 9, avec 70,587 voix sur 113,479 votants, et 163,318 inscrits. Il mourut pendant la législature.

BELLAIGUE (CLAUDE), député de 1831 à 1834, né à Moulins (Allier), le 3 août 1787, mort à Paris, le 12 mars 1873, était avocat à Sens, quand il fut, le 5 juillet 1831, élu député du 4^e collège de l'Yonne (Sens) avec 166 voix sur 284 votants et 320 inscrits, contre le baron Thénard, membre de l'Institut, 106 voix. Il siégea d'abord dans l'opposition et vota parfois contre le ministère, notamment contre l'ordre du jour Gammeron (1831). Mais son attitude fut beaucoup moins nette par la suite. Porté sur une liste supplémentaire, comme signataire de la protestation (janvier 1832) des membres de l'opposition contre l'emploi par les ministres de la dénomination inconstitutionnelle de roi de France et de sujets du roi, il écrivit aux journaux pour déclarer qu'il n'adhérait point à cette proposition. Il ne fut pas davantage parmi les députés signataires du *compte-rendu* du 28 mai 1832, ni parmi ceux qui se récusèrent dans l'affaire de la *Tribune*. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

BELLART (NICOLAS-FRANÇOIS), député de 1815 à 1820, né à Paris, le 20 septembre 1761, mort à Paris, le 7 juillet 1826, était le fils d'un charron; placé au collège Mazarin, il fut un élève peu appliqué. Entré à seize ans, comme clerc chez son parent, le praticien Pigeau, procureur au Châtelet, il s'adonna à la déclamation dramatique en même temps qu'à l'étude du droit, et Talma fut alors son ami et son condisciple. Bellart ne se fit inscrire au tableau des avocats qu'en 1785; sa réputation se fit jour à la barre du tribunal révolutionnaire: il y plaida avec succès pour Mme de Rohan, Dufresne de Saint-Léon, Lacoste, dernier ministre de la marine de Louis XVI, dont il partagea la défense avec Tronchet. Il réussissait mieux au criminel qu'au civil, « car il avait, dit un de ses biographes, plus d'âme et de chaleur que de logique, plus d'imagination que de connaissances. » Il fut chargé aussi de la défense de l'abbé Salamon, ancien clerc au parlement de Paris, prévenu de conspiration contre le gouvernement directorial, et, plus tard, de celle de Mlle de Cicé, convaincue d'avoir reçu et caché dans son domicile Saint-

Régent et Carbon, auteurs de la machine infernale: son plaidoyer dans cette affaire ajouta beaucoup à l'opinion qu'on avait de sa habileté. Dans l'exorde, l'orateur protestait tout d'abord de son « attachement sincère » à ce gouvernement « qui s'est élevé pour le bonheur de la France, qui inspire la confiance, commande l'amour et fait germer les idées libérales. » Il continuait: « Peut-être, ne sera-ce point ce qu'un jour la postérité admirera le moins dans l'histoire de cet illustre citoyen (Bonaparte), que l'adresse avec laquelle il sut dans son pays, déchiré trop longtemps par des guerres sacrées, rallier à lui, et au bien public, les opinions religieuses, en les honorant toutes sans distinction comme des liens sociaux, en les honorant toutes, non pas en sectaire, mais en homme d'Etat, et sans jamais leur sacrifier la véritable philosophie. » Bellart ne manquait pas de rendre aussi un éclatant hommage aux fondateurs de la liberté; de rappeler les droits du peuple reconquis, et le signal de la guerre faite au despotisme; il s'applaudissait de parler devant une assemblée de philosophes, qui ne font à personne un crime de son opinion, qui trouvent tous les dogmes bons, pourvu qu'ils inspirent l'horreur du mal et le goût du bien. Sa cause l'amena à parler des chouans, il flétrissait ces hommes qui ont « joué un rôle si funeste dans nos troubles civils. » — « J'ai vainement cherché, s'écriait-il, nulle part je n'ai trouvé dans nos monuments historiques que la légende des chouans fut vaincre ou mourir. Ce cri sublime fut souvent poussé par un parti plus glorieux. Nos victorieuses et républicaines armées plus d'une fois le firent retentir, en marchant la baïonnette en avant, et si ces mots sont un signe de ralliement, c'était non de nos ennemis, mais de nos guerriers qu'Adelaide de Cicé aurait été complice. » (Un morceau de papier, trouvé dans un vieux livre d'église de la prévenue et sur lequel on avait inscrit en lettres moulées les mots *vaincre ou mourir*, était présenté, dans l'acte d'accusation, comme un signe de ralliement). Enfin Bellart tonnait « contre ces émigrés véritablement condamnables, enfants parricides de la patrie, modernes Coriolans qui ont été de cour en cour mendier des outrages et des ennemis contre le pays natal. » — Bientôt Bonaparte, qui avait connu Bellart dans le salon de Bénézech, le nomma membre du Conseil général du département de la Seine; il en fut fréquemment le président et l'orateur.

Bien qu'il se fût alors retiré du palais, il continua, cependant, de figurer dans le Conseil de tous les grands procès et d'assister régulièrement à toutes les séances du Conseil de discipline; à ces titres, il fut choisi, en 1810 pour prononcer l'éloge de Fèrey, le jurisconsulte, en présence de l'archichancelier de l'Empire. Lié d'amitié avec le préfet Frochet, il est juste de dire qu'après la destitution de ce fonctionnaire, à la suite de la tentative faite par Malet, le 23 octobre 1812, contre le gouvernement impérial, Bellart fit entendre devant le nouveau préfet Chabrol, l'éloge de son prédécesseur. Il n'en continua d'ailleurs pas moins de présenter à l'empereur nombre d'adresses où le chef de l'Etat était divinisé. Rien ne devait faire présumer son explosion soudaine de malveillance à l'égard de Napoléon au moment de la chute de son ancien protecteur. Les armées de la coalition étant arrivées sous les murs de Paris, il employa toute son influence pour les détacher de la cause impériale; signa, le 1^{er} avril 1814, la fameuse

adresse aux habitants de Paris : « Vos magistrats seraient traités envers vous, s'ils comprirent plus longtemps la voix de leur conscience : elle vous crie que vous devez tous les maux qui vous accablent à un seul homme... le plus épouvantable oppresseur qui ait pesé sur l'espèce humaine. » Cette adresse, rédigée par l'avocat Quéquet, fut approuvée par onze membres du Conseil sur vingt-cinq et affichée par ordre de Sacken, gouverneur de Paris pour les alliés. Après la déchéance de Napoléon, décrétée par le Sénat le 4 avril, Bellart reçut de Louis XVIII le ruban de la Légion d'honneur, des lettres de noblesse et un brevet de conseiller d'Etat. A juste titre, il jugea prudent de se mettre en lieu sûr à la première nouvelle du retour de l'île d'Elbe; il se retira en Angleterre, et revint à la seconde Restauration. Nommé procureur général, le 14 août 1815, près la cour royale de Paris, il employa, dès lors, tous ses efforts à la défense du « trône et de l'autel. » Membre de la majorité de la Chambre introuvable (22 août), il y représenta le département de la Seine et y parla en faveur de la loi sur la détention arbitraire des prévenus d'attentats politiques : « Nulle part, dit-il, la charte n'interdit à la loi d'étendre son pouvoir et sa prévoyance aussi loin que la sûreté de l'Etat peut l'exiger. » Il défendit jusqu'aux massacres du Midi que dénonçait Voyer d'Argenson. Magistrat, il porta la parole, comme procureur général, dans le procès du maréchal Ney devant la Chambre des pairs; la première séance fut extrêmement curieuse par l'attitude de Bellart à l'égard des témoins. A l'avocat Berryer, qui invoquait le bénéfice de la convention militaire de Paris entre les alliés et le gouvernement provisoire, il répondit : « Avant que les défenseurs du maréchal s'engagent dans de nouveaux raisonnements absolument étrangers au fait de l'accusation, je dois éviter un scandale de plus dans ces pénibles discussions. Nous sommes français; ce sont les lois françaises qu'il faut invoquer. Nous avons bien pressenti qu'on avait eu l'idée de nous présenter les moyens qu'on se dispose à faire valoir; mais nous avons cru, je l'avoue, que la réflexion y ferait renoncer. Nous attendions, pour y répondre, qu'on développât la défense de l'accusé; mais puisqu'on s'écarte si notablement de la controverse, puisqu'on oublie même l'arrêt que la cour a rendu sur la question préjudicielle, je déclare que les commissaires du roi s'opposent formellement à ce que les défenseurs de l'accusé s'écartent du point de fait qu'ils sont appelés à discuter. » Trois pairs seulement, MM. Lanjuinais, d'Aligre et de Nicolaï, protestèrent, alléguant qu'ils ne pouvaient juger ex conscience, attendu le refus qu'on avait fait à l'accusé d'entendre la fin de sa défense sur la convention du 3 juillet. Le maréchal Ney fut condamné à mort.

Réélu député par le département de la Seine, le 4 octobre 1816, avec 126 voix (191 votants, 228 inscrits), puis, le 20 septembre 1817, avec 4,023 voix sur 7,378 votants et 9,677 inscrits, il siégea jusqu'au bout sur les bancs de la droite, et resta le champion passionné de la légitimité. En 1817-1818, il parla dans la discussion de la loi sur la presse, et demanda qu'un écrit prévenu de sédition pût être saisi dans les mains mêmes de l'imprimeur. La question du dépôt à la police, considéré comme publication, ayant été écartée, il demanda qu'au moins le simple dépôt donnât ouverture à la poursuite en calomnie; et, ajouta-t-il, peut-être devrait-

on revoir avec plus d'attention l'article qui a été adopté *sur la déchéance d'improbation*. En 1818-1819, il fit un important discours à propos de la résolution de la Chambre des pairs contre la loi électorale. Les royalistes constitutionnels invoquaient l'opinion. « L'opinion, répliqua Bellart, mais où est-elle? Est-ce dans ces pamphlets dont nous inondent les écrivains qui spéculent, au profit de leur cupidité affamée, des trésors grossis au prix du sang et des larmes des citoyens? Non, l'opinion publique n'est pas là; elle choisit des organes moins impurs. Est-elle dans les pétitions dont le bureau est encombré depuis quelques jours? S' imagine-t-on trouver dans cette enceinte des âmes assez pusillanimes pour s'en laisser imposer par cette tactique décriée? Ce n'est pas à la multitude à décider de ces questions abstraites du contrat social, dans lesquelles les meilleurs esprits ne sont pas bien sûrs de ne pas s'égarer... » Bellart nia que la résolution de la Chambre des pairs eût causé la moindre agitation en France, s'affligea de voir le ministère Decazes différer avec lui d'opinion, et invita la Chambre à maintenir les termes de la loi. Il intervint encore dans les débats sur la presse et sur les affaires étrangères : à propos de la loi du 9 novembre 1815, il se plaignit amèrement de la « douceur » avec laquelle elle avait été appliquée par les tribunaux, et se prononça pour le retour au système de la censure abolie par le projet nouveau. « Ce n'est point le temps, dit-il, d'être populaire, mais celui d'être impassible et énergique. » La preuve testimoniale contre les fonctionnaires ayant été adoptée, il se leva seul, avec Mestadier, à la contre-épreuve. Sur le budget des affaires étrangères, il provoqua une vive et longue agitation en soutenant que c'était usurper les droits de l'administration et sortir des limites constitutionnelles que de « déterminer que telle somme sur tel objet de dépense ne sera pas allouée... » Dans la session de 1819-1820, il vota pour les lois d'exception et le nouveau système électoral. Tant qu'il fut procureur-général, Bellart poursuivit avec autant d'acharnement les livres et les journaux que les personnes. Avec MM. de Marchangy, de Broé, de Vatismesnil, Jacquinet de Pampelune pour substitués et pour auxiliaires, il montra la vigueur la plus impitoyable dans les procès de La Valette, des patriotes de 1816, de « l'épingle noire », « du coup de pistolet »; dans la condamnation du *Censeur*, dans l'arrestation de Donnadieu, de Canuel et de leurs amis. Le garde des sceaux, de Serre, dut lui enjoindre formellement de n'intenter, sans un ordre exprès, aucun procès relatif à des écrits. Pourtant son ardeur ne se ralentit pas. Ce fut lui qui entreprit de ramener par la voie correctionnelle le professeur Bavoux (*v. ce nom*) à un enseignement plus orthodoxe. Ce fut lui qui, ayant intenté des poursuites aux éditeurs de la *Bibliothèque historique* et du *Nouvel homme gris*, pour quelques réflexions satiriques contre l'emploi des régiments suisses capitulés, fit maintenir l'accusation, malgré le garde des sceaux, par les Chambres assemblées de la cour royale. La décision du jury acquitta les prévenus. Bellart fut chargé de porter la parole à la Chambre des pairs en qualité de procureur général dans le procès de Louvel. Enfin, lorsqu'en 1825 (un an avant sa mort), il s'agit de la fameuse poursuite générale des journaux, représentés par le *Constitutionnel* et le *Courrier*, Bellart, quoique malade, voulut compiler lui-même tous les dossiers et rédiger l'acte d'accusation. Louis XVIII lui avait dit : « Vous avez le malheur d'être procureur-général comme

j'ai celui d'être roi. Aussi longtemps que je serai roi, vous serez mon procureur-général. » Il le fut de même de son frère, jusqu'au jour où, trop affaibli par les souffrances physiques, il alla porter sa démission à Charles X, qui le vit mourir quelques jours avant d'avoir eu le temps de lui donner un successeur.

On a de Bellart, outre ses divers plaidoyers, mémoires ou discours, un *Essai sur la légitimité des rois considérée dans ses rapports avec l'intérêt des peuples, en particulier avec l'intérêt des Français*, imprimé à Bruxelles (1815). « Son art, a dit de lui un de ses amis et correspondants, Madrolle, tenait toute sa force de la chaleur de l'âme, de l'audace de la parole et aussi de l'habitude de ses organes. Quand il s'animait, le sang lui montait à la tête, au point qu'il devenait rouge comme un homme ivre. »

BELLART D'AMBRICOURT (LOUIS-ALBERT), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais), le 13 mars 1796, mort à Hallines (Pas-de-Calais), le 13 novembre 1864, était négociant en farines à Wizernes. Les électeurs du Pas-de-Calais l'envoyèrent à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 17, par 79,381 voix (161,957 votants 188,051 inscrits). Il fit partie de la majorité, et vota : pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'impôt proportionnel, pour les félicitations à Cavaignac, pour la proposition Rateau, pour l'expédition de Rome, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre l'abolition du remplacement militaire et contre le droit au travail. Il se rapprocha de la gauche pour voter : 27 décembre 1848, la suppression de l'impôt du sel; 2 mai 1849, l'amnistie des transportés. Il ne se rallia pas à L.-N. Bonaparte, et se retira, après la session, dans son département, où il mourut.

BELLE (JEAN-BAPTISTE-JULIEN), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire) en 1740, mort à Paris, le 9 septembre 1810, fut élu, le 30 août 1791, député d'Indre-et-Loire à l'Assemblée législative par 214 voix sur 291 votants. Il était notaire à Neuvy. Il fut aussi administrateur du département d'Indre-et-Loire, à Tours. Son rôle politique fut sans importance.

BELLE (ANTOINE-DIEUDONNÉ), député depuis 1876, né à Mont-Louis (Indre-et-Loire), le 8 décembre 1824, fils d'un notaire de Mont-Louis, se fit inscrire comme avocat au barreau de Tours, devint juge-suppléant au tribunal de cette ville jusqu'en 1866, date à laquelle il accepta les fonctions d'adjoint, et, partisan du régime impérial, appuya le plébiscite de 1870. Engagé volontaire (il était marié) au moment de la guerre, il passa capitaine dans la mobile, et fut nommé, l'année suivante, conseiller général, et plus tard, maire de Tours. Porté candidat sur la liste républicaine aux élections du 8 février 1871, dans le département d'Indre-et-Loire, il échoua avec 11,077 voix; le dernier de la liste élue, M. Wilson, eut 31,302 voix. Il fut plus heureux aux élections du 20 février 1876, dans la 1^{re} circonscription de Tours, qui l'élut sur une profession de foi nettement républicaine, par 11,078 voix, (il avait obtenu une voix de moins au scrutin de liste de 1871), sur 17,532 votants et 22,287 inscrits, contre MM. Charpentier conservateur (5,571 voix), et Lefebvre (753 voix). Il siégea à

« l'Union républicaine », fut des 363, fonda à Tours la première école laïque de filles, et fut révoqué, comme maire, par le maréchal de Mac-Mahon. Successivement élu, le 14 octobre 1877, par 12,006 voix sur 19,500 votants et 23,630 inscrits, contre M. Mame, conservateur (7,472 voix); le 21 août 1881, par 10,758 voix, sur 18,349 votants et 24,064 inscrits, contre MM. de Biencourt (4,492 voix) et Richard (2,696); et le 14 octobre 1885, le 4^e sur 5, par 38,697 voix sur 77,527 votants et 98,850 inscrits, il vota avec les opportunistes tous les crédits demandés pour le Tonkin, et l'expulsion des princes. Il s'est prononcé, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (chute du ministère Floquet, 14 février), pour les poursuites contre trois députés membres de la ligue des Patriotes (14 mars), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), pour les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BELLEAU (COMTE DE). — Voy. GRAMBERG.

BELLECIZE (DE). — Voy. REGNAULD.

BELLEGARDE (GUILLAUME, BARON), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 8 juin 1768, mort à Toulouse, le 21 février 1837, était propriétaire à Toulouse et maire de cette ville quand il fut nommé, le 4 mai 1811, par le Sénat conservateur, député au Corps législatif pour le département de la Haute-Garonne. Il y soutint la politique impériale, fut créé baron de l'Empire (25 mars 1813) par Napoléon qui l'avait déjà fait chevalier, le 18 juin 1809. Après l'abdication de Napoléon, le baron Bellegarde parut avoir eu une attitude assez hésitante pendant la première Restauration; il siégea au Corps législatif, devenu la « Chambre des députés des départements », en évitant de se prononcer dans les questions les plus importantes, et mérita la vague qualification que lui donna le *Guide électoral* de Brissot-Thivars : « Bellegarde (le baron), 1814 : incertain. » Il ne fit pas partie d'autres législatures.

BELLEGARDE (DE). — Voy. LAFORGUE.

BELLEMARE (JOSEPH-FRANÇOIS DE), député de 1824 à 1830 et pair de France, né à Lisieux (Calvados) le 19 mars 1773, mort à Lisieux, le 13 avril 1858, émigra au moment de la Révolution, fit les campagnes de l'armée de Condé et rentra en France en 1801. La Restauration le nomma chevalier de Saint-Louis, maire de Lisieux et conseiller général, et le collège de département du Calvados l'élut député le 6 mars 1824, par 312 voix sur 539 votants et 701 inscrits, et le réélut successivement le 24 novembre 1827 par 278 voix sur 499 votants et 610 inscrits, et le 3 juillet 1830 par 294 voix sur 525 votants et 600 inscrits. Sans monter jamais à la tribune, il fut un des membres influents de la contre-opposition. Rallié à la monarchie de Juillet, il fut nommé pair de France le 11 septembre 1835.

BELLENCONTRE (JOSEPH-PIERRE-FRANÇOIS), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Guibray (Calvados), le 23 novembre 1785, mort à Paris, le 26 mars 1849, suivit la carrière militaire, et prit sa retraite avec le grade de colonel d'artillerie. Après février 1848, le gouvernement provisoire le nomma sous-commissaire de la République à

Falaise ; il s'y montra le partisan d'une politique très modérée, qu'il continua de soutenir par ses votes à l'Assemblée constituante. Elu représentant du Calvados aux élections du 23 avril 1848, par 96,610 voix, il vota, comme la plupart des amis de Cavaignac, presque toujours avec la droite : le 9 août 1848, pour la loi rétablissant le cautionnement ; le 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière ; le 1^{er} septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps ; le 7 octobre, contre l'amendement Grévy sur la présidence ; le 21 octobre, contre l'abolition du remplacement militaire ; le 2 novembre, contre le droit au travail ; le 25 novembre, pour l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac ; le 12 janvier 1849, contre la proposition Rateau ; le 12 mars, contre l'augmentation de 50,000 par mois du traitement du président de la République ; le 21 mars, pour l'interdiction des clubs.

Ce fut son dernier vote important : Bellencontre mourut, peu de jours après, pendant le cours de la session.

BELLEROCHE (PIERRE-THOMAS), député à l'Assemblée législative de 1791, né en 1747, mort à une date inconnue, fut, avant d'entrer dans la vie parlementaire, maire de Saint-Sauveur (Vienne), et administrateur de ce département. Il siégea dans la majorité de l'Assemblée législative où il représenta la Vienne, élu le 3 septembre 1791, par 188 voix sur 301 votants.

BELLEVILLE (BARON DE). — Voy. REDON.

BELLEY (JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention, et député au conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, était capitaine d'infanterie aux colonies au moment de la Révolution ; quand il fut décidé que les colonies éliraient des représentants à la Convention nationale, il fut nommé, le 24 septembre 1793, membre de cette Assemblée par la colonie de Saint-Domingue, « à la pluralité des voix » dit le procès-verbal de l'élection. Il ne put, par conséquent, prendre part aux votes de janvier 1793 dans le procès du roi. Après la session, il entra, comme conventionnel, au Conseil des Cinq-Cents, le 4 brumaire an IV, s'y montra fidèle à ses convictions républicaines ; puis il retourna, en 1797, à Saint-Domingue. Lors de l'expédition du général Leclerc, il se trouvait chef d'une division de gendarmerie ; il se réunit aux Français, mais il tomba entre les mains des ennemis et fut fusillé peu de temps après le départ des troupes françaises.

BELLEyme (DE). — Voy. DEBELLEyme.

BELLIARD (AUGUSTIN-DANIEL, COMTE), pair de France en 1814, pendant les Cent-Jours et de 1819 à 1832, né à Fontenay-le-Comte (Vendée), le 25 mai 1769, mort à Bruxelles, le 28 janvier 1832, entra au service à l'âge de vingt ans, et fit les campagnes de 1792 et de 1793 en qualité d'aide de camp du général Dumouriez. Le général en chef de l'armée d'Italie le cita dans un de ses bulletins comme ayant puissamment contribué au succès du combat de Saint-Georges, près Mantoue. Sa conduite à Arcole, où il eut deux chevaux tués sous lui, lui valut le grade de général de brigade. En Egypte, il conquit celui de général de division, après s'être distingué aux batailles des Pyramides, de Chebreiss, d'Héliopolis, de Damiette et de Balbéis. Nommé commandant du Caire, il y tint jusqu'à la capitulation de l'armée, et ra-

mena avec lui, aux frais des alliés, les blessés, les bagages et la commission de savants et d'artistes qui composaient l'Institut d'Egypte. Il remplit, en 1805, les fonctions de chef d'état-major du corps de Murat, contribua à la victoire d'Austerlitz, et plus tard à celles de Iéna et de Rentzlow. Après avoir assisté aux premiers événements de la guerre d'Espagne, coopéra à la reddition de Madrid, et exerça les fonctions de gouverneur de cette capitale, il fut rappelé à la grande armée, fit la campagne de Russie, et prit part à la retraite désastreuse qui la termina. A la bataille de Leipzig, le général Belliard eut le bras gauche fracassé par un boulet. Il avait été nommé, en 1812, « colonel général des dragons », et ce fut en cette qualité qu'il fit, à la tête de la cavalerie, la campagne de France, où il assista à toutes les affaires qui se terminèrent par la première abdication. Rallié à la Restauration, il fut nommé pair de France le 4 juin 1814, et il accompagna les Bourbons, lors de leur départ, jusqu'à Beauvais, où ils lui enjoignirent de revenir à Paris. Pendant les Cent-Jours, il se rapprocha de Napoléon, commanda pour lui le corps d'armée de la Moselle et figura (2 juin 1815) sur la liste des pairs « des Cent-Jours » ; mais Louis XVIII ne lui en garda pas rancune ; tout d'abord il avait rayé son nom de la liste des pairs, et bientôt même, le général compromis dans le procès de Ney, avait été arrêté et emprisonné à l'Abbaye. Cependant on ne le mit point en jugement, et après quelques mois de captivité, on lui rendit sa liberté. Il fut réintégré à la Chambre haute par l'ordonnance du 5 mars 1819, dans la grande promotion décidée par le ministre Decazes pour faire écarter la proposition L'arhélemy (c. ce nom). Il siégea à la Chambre des pairs parmi les défenseurs des principes constitutionnels, mais ne fut que spectateur des débats législatifs. C'est dans cette situation que le trouva la révolution de Juillet. Il se déclara en faveur du nouveau roi, qu'il connaissait, d'ailleurs, personnellement, pour l'avoir vu autrefois à l'état-major de Dumouriez, et fut nommé, en mars 1831, ambassadeur en Belgique. Là il fut d'un grand secours aux Belges pour l'organisation de leur armée, et, lors de la séparation de la Hollande et de la Belgique, prit part au choix et à l'installation du prince de Saxe-Cobourg, ainsi qu'au mariage qui suivit de près cet événement, et mourut subitement d'une attaque d'apoplexie dans le parc du roi, comme il sortait du palais. Il a laissé des *Mémoires* diplomatiques et militaires. « Sa mort, a écrit son ancien aide de camp, M. Vinet, fut un deuil général pour les Belges. Quant à Léopold, le jour même où mourut le général Belliard, il donna un bal où ses courtisans dansèrent jusqu'au lendemain. »

BELLIARD (JEAN), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Lectoure (Gers), le 20 novembre 1800, mort à Paris, le 23 janvier 1885, avocat dans son pays natal, fut nommé sous-commissaire de la République en 1848 par la Commission exécutive et devint préfet du Gers, le 4 juin de la même année. « M. Belliard, dit une biographie, est un de ces avocats dont M. Dufaure fit des préfets au temps de la présidence de Cavaignac, pour mieux assurer sa réélection. Il avait, dit-on, les meilleures dispositions du monde, et l'on en donne pour preuve l'empressement avec lequel il s'informait de ce que c'était que le socia-

Usine, et de la manière dont il fallait entendre le *républicanisme* modéré. Malgré ses preuves de capacité, il fut obligé de résigner ses fonctions, et de laisser la place à M. Lerat de Magniot. Pour le consoler, on l'envoya à l'Assemblée législative, où il montra le même esprit de conciliation que dans sa préfecture. » M. Belliard fut, en effet, le 13 mai 1849, élu représentant du Gers, le 4^e sur 7, avec 31,164 voix (70,087 votants, 96,572 inscrits). Il vota avec la majorité de droite et soutint la politique du prince-président. Après le coup d'État, il fut le candidat du gouvernement au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription du Gers, et fut élu, le 29 février 1852, avec 19,715 voix (20,180 votants, 30,489 inscrits). Successivement réélu les 22 juin 1857 par 20,607 voix sur 20,743 votants, et le 1^{er} juin 1863 par 16,066 voix contre 6,930 à M. de Lavergne (23,088 votants et 29,462 inscrits), il ne cessa de faire partie de la majorité impérialiste de l'Assemblée. M. Belliard a été membre du Conseil général du Gers pour le canton de Lectoure. Chevalier de la Légion d'honneur.

BELLIER DU CHESNAY (ALEXANDRE-CLAUDE), né à Chartres (Eure-et-Loir), le 5 mai 1739, mort à Chartres, le 2 novembre 1810, s'occupait de littérature et se fit, en son temps, un certain nom comme éditeur en même temps que comme homme politique. Maire de Chartres au début de la Révolution, dont il servit la cause, il eut la plus grande part à la fondation et aux travaux de la Société des *Amis de la Constitution*, établie dans sa ville natale. Il en était le président, quand cette société décida (février 1791) l'organisation d'une « caisse patriotique », dont les fonds, fournis en argent par chacun des actionnaires, étaient destinés à réaliser des mandats distribués par les officiers municipaux aux ouvriers des *ateliers de charité* (décret de l'Assemblée constituante en date du 31 décembre 1790). A la même époque, il rédigea, au nom de la Société, une *Adresse aux habitants des campagnes*, afin de démentir les faux bruits répandus par « des ennemis de la Constitution et de la tranquillité publique au sujet du prétendu rétablissement de la gabelle par l'Assemblée, dans un proche délai. » Le *Moniteur* du 11 février 1791 signale, à ce propos, « M. Bellier-Duchesnay, ancien maire de Chartres, comme un homme recommandable par sa probité, ses connaissances, son patriotisme éclairé, et qui depuis longtemps a mérité l'estime et la considération de ses concitoyens. »

Le 26 août 1791, le département d'Eure-et-Loir confia à Bellier du Chesnay, par 206 voix sur 341 votants, le mandat de député à l'Assemblée législative, où il fit partie de la majorité. Comme homme de lettres, on doit à Bellier-du-Chesnay deux importantes publications : la *Collection de la Bibliothèque des Dames*, et les 66 premiers volumes de la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*.

BELLIGNY (MARIE-MICHEL) député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, juge de paix à Caudebec, entra, le 22 germinal an V, au Conseil des Cinq-Cents pour y représenter le département de la Seine-Inférieure. Il siégea obscurément dans l'Assemblée et en sortit en l'an VII.

BELLISSEN (JACQUES-HENRI-GABRIEL, MARQUIS DE), député de 1822 à 1830, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 1^{er} juillet 1779, mort

à Paris le 1^{er} mars 1869, se montra d'abord favorable au gouvernement de Napoléon qui le fit comte de l'Empire, le 9 septembre 1810. Puis il devint, sous la Restauration, gentilhomme de la Chambre du roi. Il fut élu député, pour la première fois, le 19 février 1822, par le 1^{er} arrondissement de Tarn-et-Garonne (Montauban) en remplacement de M. de Portal, nommé pair de France, et réélu au renouvellement du 20 novembre par le collège de ce département. A cette législature comme aux suivantes, car les élections du 6 mars 1824, du 24 novembre 1827 et du 3 juillet 1830 lui renouvelèrent successivement son mandat, le marquis de Bellissen siégea parmi les royalistes constitutionnels et se montra peu disposé à suivre la politique de M. de Villèle. « L'indépendance de M. de Bellissen, écrivait un biographe libéral en 1826, est d'autant plus honorable que le ministère a fait plus d'efforts pour le circonvenir; quoiqu'il n'ait paru que rarement à la tribune, on connaît ses opinions: elles sont excellentes; et si on peut lui reprocher une tiédeur apparente à la Chambre, on doit aussi lui savoir gré de ses bonnes intentions et de son empressement à réunir chez lui ceux de ses collègues que le ministère n'a jamais vu courir après ses pommes d'or. » Il resta pourtant fidèle à la légitimité, et rentra dans la vie privée à l'avènement de Louis-Philippe.

BELLISSEN (CYPRIEN-EMMANUEL-MARIE DE), député de 1880 à 1881, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 7 octobre 1840, était sans antécédents politiques quand il fut, en remplacement de M. Anglade nommé sénateur, élu le 9 décembre 1880 député de l'arrondissement de Foix (Ariège), avec 10,344 voix sur 15,960 votants et 24,283 inscrits, contre M. Frézoul, 5,393. Républicain très modéré. M. de Bellissen siégea à gauche et vota avec la majorité opportuniste. Il quitta le Palais-Bourbon aux élections générales du 21 août 1881, ayant échoué avec 6,199 voix contre un concurrent républicain, M. Massip, élu par 8,997 suffrages.

BELLONET (ADOLPHE-PIERRE-MARIE DE), député de 1842 à 1846, né à Béthune (Pas-de-Calais), le 29 juin 1789, mort à Paris, le 22 septembre 1851, fut dès sa jeunesse destiné au métier des armes. Après avoir fait ses études classiques au gymnase littéraire de Versailles, puis au collège de la Marche, il entra en 1805 à l'École polytechnique, d'où il passa à l'École d'application du génie, arme dans laquelle son père avait servi avec distinction. Avant même d'avoir terminé les deux années réglementaires du cours d'études, il dut se rendre au quartier général de la grande armée, qui se rassemblait à Strasbourg, comme lieutenant de sapeurs. La campagne de 1809, pendant laquelle il prit part aux batailles de Ratisbonne et de Wagram, lui valut la décoration de la Légion d'honneur. Chargé par le général Bertrand de veiller à l'exécution du traité de Vienne, de faire la reconnaissance de la Save, puis de fixer, de concert avec un officier autrichien, la limite des nouvelles frontières de la France, il fut promu capitaine en 1810, et envoyé dans le Brabant, récemment réuni à l'Empire. Bellonet fut appelé, de 1810 à 1812, dans les Conseils d'administration du génie; en 1813, il eut à défendre contre plusieurs corps, avec une faible garnison, la place de Juliers. La première Restauration le nomma chef du génie; après avoir consenti à servir Napoléon

pendant les Cent-Jours à l'état-major du corps de réserve de l'armée du Nord et à la bataille de Waterloo, il fut, lors du second retour de Louis XVIII, attaché comme ingénieur en chef aux places de Saint-Venant et de Calais. Chef de bataillon en 1825, détaché l'année d'après comme ingénieur en chef à Belfort pour y surveiller les travaux de défense, il conserva ce poste jusqu'en 1835. Le gouvernement de juillet, après l'avoir nommé (1831) lieutenant-colonel et officier de la Légion d'honneur, lui donna, en 1835, le grade de colonel et le titre de directeur des fortifications à la Rochelle, puis en Algérie. Général de brigade (1840) et commandant supérieur du génie en Afrique, membre du comité des fortifications (1841), du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique et de diverses commissions spéciales, comme celle qui fut instituée pour éclairer le gouvernement sur les questions relatives à la colonisation de l'Algérie, il entra dans la carrière législative, le 9 juillet 1842 : les électeurs du 5^e collège du Haut-Rhin (Belfort) le nommèrent député par 188 voix sur 272 votants et 337 inscrits, contre M. Henri Koechlin, 78 voix ; ils lui renouvelèrent son mandat le 1^{er} août 1846, avec 180 voix sur 306 votants et 337 inscrits, contre 123 voix à M. Migeon. A la Chambre, le général de Bellonet siégea sur les bancs ministériels, et vota l'indemnité Pritchard. Il fut chargé de présenter divers rapports, notamment, en 1844, sur le projet de crédits extraordinaires applicables à l'armée d'Afrique, et en 1845, sur le projet de chemin de fer de Dijon à Mulhouse. Commandeur de la Légion d'honneur le 30 septembre 1845 et général de division en novembre 1847, il fut compris, après la révolution de Février, dans le décret du gouvernement provisoire qui mit à la retraite un certain nombre d'officiers généraux. L'Assemblée législative le rappela à l'activité, le 11 août 1849 ; mais il mourut peu de temps après.

BELLOT (MICHEL), député de 1881 à 1885, né à Valigny (Allier), le 19 juin 1824, était instituteur libre à Sancoins (Cher), maire de cette commune, et conseiller général du canton, quand il fut, aux élections générales de 1881, nommé député de la 2^e circonscription de l'arrondissement de Saint-Amaud (Cher), au second tour de scrutin. Le premier tour (21 août) avait réparti les voix entre M. Ch. Daumy, conseiller général, opportuniste, Bellot, radical, et A. Congny, radical socialiste. Au scrutin de ballottage (4 septembre), M. Bellot l'emporta avec 4,823 suffrages sur M. Daumy, 3,856 voix (9,080 votants, 15,944 inscrits). Il se fit inscrire à l'extrême gauche de la Chambre, et, sans prendre jamais la parole, vota, la plupart du temps avec ce groupe ; toutefois il s'abstint dans quelques questions importantes. Le rétablissement du scrutin de liste, contre lequel M. Bellot s'était prononcé le 24 mars 1885, fut fatal à la réélection de ce député. N'ayant trouvé place, pour le renouvellement d'octobre 1885, ni sur la liste opportuniste, ni sur la liste socialiste qui se partageaient alors la grande majorité des voix républicaines dans le Cher, il figura sur une liste dite « radicale anti-opportuniste », que tenta de former, à la dernière heure, M. Eugène Brisson, maire de Bourges, et n'obtint qu'un nombre de suffrages extrêmement restreint. M. Bellot représente encore actuellement au Conseil général du Cher le canton de Sancoins.

BELLOY (JEAN-BAPTISTE, COMTE ET CARDINAL DE), membre du Sénat conservateur, né à Morangles (Oise), le 19 octobre 1709, mort à Paris, le 10 juin 1808, d'une famille de noblesse militaire, embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, devint vicaire-général, official et archidiacre de Beauvais. Nommé évêque de Glan-dèves en 1751, il fut député à la célèbre Assemblée du clergé de 1755, chargé de rétablir la paix dans l'église gallicane, et prit place dans les rangs des modérés, surnommés « feuillants » parce qu'ils suivaient le cardinal de La Rochefoucauld qui tenait alors la « feuille » des bénéfices. Appelé, cette même année, au siège épiscopal de Marseille, vacant par la mort de l'illustre Belsunce, il parvint à force de douceur, à rétablir le calme dans son diocèse troublé par la discussion de la bulle *Unigenitus*. La Révolution l'obligea à quitter Marseille ; il n'émigra pas, se retira dans son pays à Chambly, où il attendit paisiblement le retour de temps moins difficiles, et fut des premiers à offrir le sacrifice de son titre à la conclusion du Concordat de 1801. Le premier consul le nomma, en 1802, archevêque de Paris (il avait 93 ans) et en 1803, il fut appelé au cardinalat au titre de Saint-Jean-Porte-Latine. Une honte enjouée, une simplicité toute patriarcale distinguaient ce prélat vénéré de tous. — « Vous vivez cent cinquante ans, MONSEIGNEUR », lui disait Napoléon en revenant de sa campagne de Prusse. — « Sire, répondit le cardinal, vous comptez mes années par vos victoires. » Nommé membre du Sénat conservateur le 27 fructidor an X, membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, grand officier du même ordre le 25 prairial an XII, et grand croix le 13 pluviôse an XIII, il fut créé comte de l'Empire le 26 avril 1808, deux mois avant sa mort, à près de 99 ans.

BELLUNE (CLAUDE-VICTOR PERRIN, DUC DE), pair de France, né à Lamarche (Vosges), le 6 décembre 1766, mort à Paris, le 1^{er} mars 1841, entra comme tambour à 15 ans (16 décembre 1781) dans le 4^e régiment d'artillerie en garnison à Auxonne, et quitta l'armée en 1789, pour se marier et prendre une maison de commerce à Valence. Alexandre Dumas a prétendu depuis, dans *La jeunesse de Napoléon*, que le duc de Bellune fut à ce moment épicier et ménétrier. Le duc le menaça d'un procès en diffamation, mais Dumas maintint ce qu'il avait écrit et le procès n'eut jamais lieu. A l'appel des volontaires de 1792, Victor reprit du service dans le 3^e bataillon de la Drôme, alla aux frontières et devint rapidement adjudant-major. Etant passé à l'armée d'Italie, il fut mis à l'ordre du jour après le combat de Coarara, se distingua au siège de Toulon (1793) en s'emparant des hauteurs de Pharon et de la redoute anglaise dite le Petit-Gibraltar, où il fut blessé, et fut nommé adjudant-général. Il passa à l'armée des Pyrénées-Orientales à la fin de 1793 avec le grade de général de brigade, et eut une grande part aux sièges de Collioures et de Roses. La paix conclue le 22 juillet 1795 avec l'Espagne le ramena à l'armée d'Italie sous les ordres de Schérer ; il fut placé à l'avant-garde, se signala à Borghetto, puis, lorsque Bonaparte remplaça Schérer, se battit bravement à Loano, à Dego et à Mondovi, fut cité de nouveau à l'ordre du jour, et fut un des auxiliaires les plus braves et les plus précieux du général en chef à Lonato, à Castiglione, à Roveredo, à la Favorite, etc. Il suivit le maréchal Lannes dans sa marche sur Rome, battit les troupes

papales sur le Sério, prit Faenza, surprit Ancone et déjoua un complot tramé par la République de Venise. Après le traité de Campo-Formio, il fut appelé au commandement du département de la Vendée, où sa modération ramena un moment le calme, et où le Directoire le maintint malgré le désir exprimé par Bonaparte de l'emmener avec lui en Egypte, et bien qu'il eût demandé de son côté à être compris dans l'armée préparée contre l'Angleterre. Appelé en Italie en 1798, à la tête d'une division, il accomplit en un an des prodiges de valeur dans la campagne malheureuse du général Moreau; mais Bonaparte étant revenu à la tête de l'armée d'Italie, Victor commanda l'avant-garde aux trois journées de Marengo, et reçut un sabre d'honneur en souvenir de son héroïque conduite à cette mémorable bataille. Envoyé, le 25 juillet 1800, comme lieutenant du général en chef à l'armée gallo-bavaroise, il fut nommé (février 1805) ambassadeur en Danemark, rentra dans le service militaire actif au moment de la campagne de Prusse (1806), fut blessé à Iéna, peu après fait prisonnier par une troupe de partisans, échangé, puis à la tête du 1^{er} corps, détermina le succès de la bataille de Friedland, qui lui valut le bâton de maréchal de France. Après Tilsitt, il fut, pendant quinze mois, gouverneur de Berlin, créé duc de Bellune le 10 septembre 1808, et envoyé en Espagne la même année à la tête du 1^{er} corps d'armée. Il battit les Espagnols à Spínosa, Sommo-Sierra, Madrid, Uclés et Medelin, fut moins heureux à Talavera, investit Cadix, mais quitta le blocus de cette place pour rejoindre la grande armée en Russie (1812), où il eut le commandement du 9^e corps. En 1813, il était à la tête du 2^e corps qui décida la victoire de Dresde et prit part à tous les combats de la campagne d'Allemagne. De retour en France, il organisa la défense de l'Alsace et disputa à l'armée russe le passage des Vosges, battit l'ennemi à Saint-Dizier (27 janvier 1814), et le délogea de Brienne à la baïonnette. A Craonne (7 mars), où il commandait l'avant-garde, il fut gravement blessé à la tête, et dut résigner le commandement. Le duc de Bellune offrit ses services aux Bourbons dès leur rentrée en France, reçut d'eux le gouvernement de la 2^e division militaire, la croix de Saint-Louis (2 juin 1814) et la pairie. Il suivit le roi à Gand, et fut nommé l'un des quatre majors-généraux de la garde royale (septembre 1815); il accepta en outre la présidence de la commission chargée d'examiner la conduite des officiers pendant les Cent-Jours, et déploya dans cette fonction une rigueur qui lui fut vivement reprochée; dans le procès du maréchal Ney, il vota la mort. Appelé, le 10 janvier 1816, au gouvernement de la 16^e division militaire, et, en 1821, au gouvernement supérieur des 6^e, 7^e, 8^e et 19^e divisions, il fut nommé, le 14 décembre de la même année, ministre de la guerre, et resta jusqu'au 10 octobre 1823 à ce poste où il fit preuve de médiocres talents administratifs; il fut un instant major-général de l'armée d'Espagne (1823), mais revint en France et remit son portefeuille à la suite des bruits soulevés par les marchés Ouvrard. Il commanda le camp de Reims en 1825, et, encore major-général de la garde en 1830, se montra tellement hostile à la monarchie de Juillet, qu'on l'accusa de menées légitimistes, et qu'il n'échappa à l'arrestation qui le menaçait que parce qu'il fut prévenu à temps par le maréchal Soult, son ancien compagnon d'armes, alors ministre. Il était grand officier

de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII, et grand cordon du 15 ventôse an XIII. Il termina ses jours dans la retraite.

BELLUNE (VICTOR-FRANÇOIS PERRIN, DUC DE), fils du précédent, sénateur du second Empire, né à Milan (Italie), le 24 octobre 1796, mort à Paris, le 2 décembre 1853, dut plutôt à son nom, semble-t-il, qu'à ses talents personnels d'être compris, le 9 février 1853, dans une promotion de sénateurs nommés par Napoléon III, après le rétablissement de l'Empire. Il siégea quelques mois et mourut la même année.

BELMONT (PIERRE DE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Ippize (Haute-Loire), en 1751, mort à une date inconnue, exerça la profession de notaire à Brioude, et les fonctions d'administrateur du département de la Haute-Loire, qui l'envoya siéger au Conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an VI. Le coup d'État du 18 brumaire le rallia à la politique de Bonaparte, et le fit, le 3 floréal an VIII, adjoint au maire de Brioude, et le 28 floréal, juge au tribunal d'appel de Riom.

BELMONT (MARIE-LOUIS-GABRIEL-ALFRED-STANISLAS BRIANÇON-VACHON, MARQUIS DE), député de 1855 à 1857, né à Amiens (Somme), le 10 décembre 1804, mort en son château de Quevillon, le 12 juillet 1857. Chambellan de l'empereur et chevalier de la Légion d'honneur, il fut, le 12 août 1855, élu comme candidat officiel, député au Corps législatif par la 2^e circonscription des Basses-Pyrénées (23,322 voix sur 24,707 votants et 36,895 inscrits). Il remplaçait M. Planté, décédé. Il donna son approbation silencieuse à tous les actes du gouvernement impérial. Il venait d'être réélu (22 juin 1857) par la même circonscription, avec 29,387 voix sur 29,485 votants et 36,015 inscrits, quand il mourut quelques jours après.

BELMONTET (LOUIS), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 26 mars 1799, mort à Paris, le 13 octobre 1879, fils d'un ancien militaire de la République, qui, italien de naissance, s'était retiré à Toulouse, fut boursier au lycée de cette ville, mais fut obligé d'en partir pour avoir exprimé trop hautement, en 1815, ses sentiments napoléoniens; il entra chez un avoué, fit son droit, composa un poème, les *Mânes de Waterloo*, que les Jeux floraux refusèrent pour raison politique, et combattit la Restauration dans deux brochures, sa *Mission* et son *Apologie*, qui le firent expulser de Toulouse (1819), ce qui ne l'empêcha pas de continuer ses attaques. Il vint à Paris, se lia avec l'opposition libérale, et poursuivit ses travaux littéraires, collabora à la *Muse française*, organe des romantiques, devint successivement maître d'études à la pension Goubaux en remplacement de Michel de Bourges, puis précepteur chez le comte Germain, pair de France. Sa tragédie, *Une Fête de Néron*, donnée à l'Odéon en 1829, en collaboration avec Soumet, eut cent cinq représentations; il refusa à cette occasion une pension que lui offrit M. de Montbel. Après les journées de Juillet 1830, il se rendit en Suisse, auprès de la reine Hortense, et ne put obtenir d'elle la publication d'un manifeste, revint combattre la monarchie de Juillet dans les rangs des républicains, collabora à la *Tribune*, fut arrêté sous le ministère Casimir Périer pour avoir défendu les droits de Napoléon II dans le *Tribun du peuple*, qui fut supprimé, et se

battit en duel, pour la même cause, avec le général Jacqueminot. Il se lia alors avec le prince Louis-Napoléon et le roi Joseph, devint rédacteur au *Capitole*, journal bonapartiste, fut chargé de publier les *Mémoires de la reine Hortense* et rédigea la *Biographie de L.-Napoléon* qui, lors de l'échauffourée de Strasbourg, fut distribuée dans les casernes. Nommé membre de la commission de surveillance des tontines, il fut décoré, en 1846, après la publication des *Nombres d'or*, recueil de vers qui eut du succès. N'ayant pu se faire élire député après la Révolution de 1848, il s'efforça de préparer une restauration impériale, et, l'Empire rétabli, fut, comme candidat officiel, élu au Corps législatif, le 29 février 1852, dans la 2^e circonscription électorale de Tarn-et-Garonne (Castel-Sarrazin) par 18,554 voix sur 22,908 votants et 35,021 inscrits, contre 3,324 voix accordées à M. Detours, ancien représentant et 775 à M. Tournayre, tous les deux candidats de l'opposition. Le même jour, il obtenait dans la 1^{re} circonscription du même département 1,005 voix, contre 18,874 données à M. Elie Janvier, élu. Il prit souvent la parole dans cette Assemblée, notamment dans la discussion du budget de 1855, pour protester contre l'augmentation de la subvention des théâtres, pour déplorer l'abandon de la tragédie « si chère à Napoléon I^{er} », et demander au gouvernement de faire passer les beaux-arts, du ministère d'Etat au ministère de l'Instruction publique, et de faire servir le Théâtre-Français à l'éducation de la jeunesse.

Réélu le 22 juin 1857 par 20,159 voix sur 21,370 votants et 35,865 inscrits, contre M. Tournayre (1,032 voix), et le 1^{er} juin 1863, par 23,048 voix sur 26,427 votants et 35,115 inscrits, contre MM. Chabrie (2,314 voix) et Tournayre (845 voix), il manifesta, en avril 1865, quelques velléités d'indépendance, en signant, seul de la droite, un amendement présenté par la gauche au projet d'adresse, et demandant plus de liberté pour les comités électoraux. Rapporteur de la loi accordant des secours aux anciens soldats de l'Empire, il demanda et obtint pour les officiers décorés un traitement de décoration, et reçut, à cette occasion, de sept mille d'entre eux, un médaillon commémoratif. Enfin il ne cessa de réclamer la restitution d'une somme dont les traités de 1815 avaient mis le remboursement à la charge de l'Angleterre, et qui, avec les intérêts accumulés, montait, dès ce temps, à plus de cinq cents millions.

Réélu le 24 mai 1869, avec 18,619 voix sur 20,223 votants et 35,182 inscrits, contre MM. Chabrie 7,081 voix, de Mauvoisin 3,001, et Tournayre 451, il engagea vivement ses électeurs à voter *oui* lors du plébiscite, en leur promettant que « ce passage de la Mer Rouge les conduirait à la terre promise ». La chute de l'Empire le rendit à la vie privée. Candidat malheureux aux élections sénatoriales de janvier 1876, il songea à se présenter aux élections législatives du mois suivant, mais se désista solennellement en faveur de la candidature de M. Buffet, sans pouvoir obtenir, pour son désistement, les honneurs réclamés du *Journal officiel*. M. Buffet ne fut d'ailleurs, pas élu.

M. Belmontet était officier de la Légion d'honneur du 16 janvier 1862. Il a publié un grand nombre de brochures politiques et de volumes de vers qui ne sont pas sans mérite, et qu'il ne faudrait pas juger sur le fameux vers :

Le vrai fen d'artifice est d'être magnanime,
si malignement exploité par les adversaires politiques de l'auteur.

BELON (JEAN-JULES-HENRI), député de 1879 à 1885, né à Meyrueis (Lozère), le 6 janvier 1834, se fit recevoir avocat et inscrire au barreau de Florac. Après le 4 septembre 1870, il fut procureur de la République à Florac, puis à Tournon : révoqué par le ministère du 24 mai 1873, il resta quelque temps à Tournon, s'y occupa de politique, surtout pendant la période du 16 Mai. Le 20 avril 1879, les électeurs de l'arrondissement de Florac étant appelés à donner un successeur à M. Roussel, député, élu sénateur de la Lozère, M. Belon posa sa candidature républicaine modérée et l'emporta avec 4,982 voix (5,777 votants, 11,479 inscrits). Il siégea à gauche et vota avec la majorité opportuniste. Il fit de même dans la Chambre de 1881-1885, où il représenta le même arrondissement, avec 4,396 voix (5,868 votants, 11,362 inscrits). Le *Pilori* (1885) s'est montré peu bienveillant pour le député de Florac : « Belon, dit l'auteur, par un B. C'est bien Belon que nous voulons dire. Cette explication est indispensable pour ceux qui, connaissant de vue seulement le personnage, pourraient et devraient nous croire enrhumés du cerveau. Belon — par un B, — s'est offert aux suffrages des républicains de Florac, sous les auspices du sénateur Rampon et des députés Seignobos et Boissy-d'Anglas. Depuis neuf ans qu'il rumine paisiblement dans l'étable parlementaire, Belon — par un B, — n'a cessé de se montrer digne de ses illustres patrons. Il n'en faut pas plus au suffrage universel pour proclamer l'indignité du calamiteux Belon, par un B. » M. Belon avait, dans cette législature, voté : pour l'expédition du Tonkin, pour le maintien de l'ambassadeur près du pape, contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et contre l'élection du Sénat par le suffrage universel. Il ne s'est pas représenté en 1885.

BELOT DE LA DIGNE (JOSEPH), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, fut, sous l'ancien régime, colonel d'un régiment et chevalier de Saint-Louis. Rallié modérément aux idées de la Révolution, il reçut en septembre 1791, des électeurs de l'Aude, par 236 voix sur 328 votants, le mandat de député; il s'en acquitta, sans appeler sur lui d'une façon particulière l'attention publique.

BELVÈZE (LOUIS-MARIE-GUSTAVE DUPUY DE), représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à Limoux (Aude), le 11 février 1809, était propriétaire dans l'Aude et connu pour ses opinions monarchistes. Il fut (13 mai 1849), le 4^e élu sur 6 de la liste conservatrice, avec 36,965 voix (70,434 votants, 88,291 inscrits), siégea à droite et s'associa à tous les votes de la majorité : pour les crédits de l'expédition romaine, pour la proposition Baragney d'Hilliers tendant à abolir la gratuité absolue des Ecoles polytechnique et de Saint-Cyr, pour la loi portant restriction du suffrage universel, pour la loi sur l'enseignement, pour l'interdiction des clubs, et pour le cautionnement et le timbre appliqués aux écrits périodiques, etc. Il ne se rallia pas à la politique du prince-président lors du coup d'Etat de 1851, et rentra dans la vie privée.

BELZAIS-COURMÉNIL (NICOLAS-BERNARD-JOACHIM-JEAN), député à la Constituante de 1789, au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Ecouché (Orne), le

19 octobre 1747, mort à Laon (Aisne), le 26 août 1804, d'une famille de robe, étudia le droit auprès de Goupil de Prefeln, qui devint plus tard son beau-père, fut reçu avocat et devint procureur du roi à Argentan. Élu, le 24 mars 1789, député du tiers-état aux États-Généraux pour le bailliage d'Alençon, il proposa de partager l'écu tournois en fractions décimales et fit changer ensuite l'empreinte des monnaies. Maire d'Argentan après cette législature, il fut élu député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents le 24 germinal an VI, et présenta d'importants rapports sur l'administration des hospices. Partisan du coup d'Etat de brumaire, il fut désigné par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, pour représenter le département de l'Orne au Corps législatif, qu'il présida quelque temps, puis fut nommé préfet de l'Aisne le 30 fructidor an X, et membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Il s'occupa surtout, dans ce département, d'améliorations agricoles.

BÉNARD DE MOUSSINIÈRES, (EUGÈNE BALTHAZARD-CRESCENT, CHEVALIER), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Caudebec (Seine-Inférieure), le 6 janvier 1758, mort à Paris, le 16 mai 1833, fut avant la Révolution chef du contentieux de la comptabilité des fermes du roi. D'abord garde, puis capitaine de grenadiers dans la garde nationale de Paris en 1789, il fut blessé en 1791 en voulant soustraire le duc d'Aumont à la colère du peuple : le duc d'Aumont, commandant le bataillon de service auprès du roi le 5 juin, était accusé d'avoir favorisé la fuite de Louis XVI; on en voulait à sa vie, mais Bénard de Moussinières parvint à le conduire à l'Hôtel de Ville et à le mettre à l'abri du ressentiment public. Élu plus tard (1^{er} germinal an VI) président de l'administration municipale du 8^e arrondissement de Paris, et assesseur du juge de paix du même arrondissement le 12 germinal suivant, il donna sa démission du premier de ces emplois le 22 ventôse an VII, pour s'occuper exclusivement de la statistique du département de la Seine en qualité de membre de la commission formée à cet effet par arrêté du Directoire du 24 nivôse précédent. Adjoint au maire du 8^e arrondissement le 8 ventôse an VIII, membre du Conseil de commerce de la Seine le 30 fructidor an X, juge suppléant au tribunal de commerce le 8 vendémiaire an XII, il devint maire de son arrondissement et membre du 2^e collège électoral le 25 nivôse an XII. Chevalier de la Légion d'honneur (25 prairial de la même année), un arrêté du préfet de la Seine le nomma (an XIII) l'un des administrateurs des lycées de Paris. Appelé pour la seconde fois aux fonctions de maire le 18 mars 1808, il obtint, le 10 septembre suivant, des lettres patentes de chevalier de l'Empire. Maire de son arrondissement le 25 mars 1813, il remplissait encore ces fonctions lorsque, le 2 août 1814 et le 18 janvier 1815, Louis XVIII lui accorda des lettres de noblesse et le promut officier de la Légion d'honneur. Bénard de Moussinières accepta, le 6 mai 1815, le mandat de représentant à la Chambre des Cent-Jours, que lui offrait le 3^e arrondissement de Paris : le procès verbal de son élection le qualifie : « négociant et maire du 8^e arrondissement. » Ayant signé, à cette époque, l'adresse du corps municipal de Paris à Napoléon 1^{er}, il devint suspect à la seconde Restauration, et une ordonnance royale du 12 septembre suivant pourvut à son remplacement.

BÉNARD-LAGRAVE (PIERRE-ANTOINE-MA-

RIE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Calais (Pas-de-Calais), le 31 mai 1754, mort à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 11 septembre 1808, était négociant à Calais, et s'appelait Bénard, lorsque, ayant épousé, le 19 juin 1787, Mlle Marie-Gabrielle-Antoinette Cazalis de Lagrave, il ajouta ce nom au sien. Élu, le 24 vendémiaire an IV, député au Conseil des Cinq-Cents par le département du Pas-de-Calais, il y prit part aux discussions financières, déposa des rapports sur la nécessité et les moyens de détruire les Chauffeurs, sur l'opportunité qu'il y avait à accueillir les propositions de paix de l'Angleterre, « la paix étant plus utile à la France que la possession de la Belgique », sur la restitution à leurs propriétaires des actions de la Banque espagnole de Saint-Charles et de la compagnie des Philippines, sur l'abrogation de la loi contre les fugitifs de Toulon. Il se retira de la vie parlementaire au 18 brumaire, et accepta du gouvernement consulaire la sous-préfecture de Saint-Omer (14 floréal an VIII); il mourut à ce poste.

BÉNAZET (CLÉMENT-FRANÇOIS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Saissac (Aude), le 28 mai 1740, mort à une date inconnue, fut élu, le 27 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Carcassonne; il était alors « bourgeois à Saissac ». Il fut un des membres obscurs de la majorité de l'Assemblée constituante.

BÉNAZET PAUL-ANTOINE-THÉODORE, député depuis 1878, né à Paris, le 22 novembre 1843, fit son droit, entra à l'école des Beaux-Arts dans la section d'architecture, puis au ministère d'Etat sous l'Empire. Capitaine de mobiles à l'armée de la Loire pendant la guerre franco-allemande, il devint, à la paix, maire de Merigny et conseiller général de l'Indre, et se présenta comme candidat bonapartiste dans l'arrondissement du Blanc, à l'élection partielle du 17 novembre 1878, en remplacement de Clément Laurier, décédé. Il fut élu par 7,323 voix, sur 13,009 votants et 17,300 inscrits, contre M. Fombelle 5,597 voix, prit place dans le groupe de l'Appel au peuple, et fut un des secrétaires de la Chambre. Réélu dans le même arrondissement, le 21 août 1881, par 7,250 voix sur 14,331 votants et 17,662 inscrits, contre MM. Fombelle (3,914 voix), Sencier (1,763), et Resnier (1,342), il fut encore élu par le département de l'Indre, le 4 octobre 1885, le 2^e sur 5 avec toute la liste conservatrice, par 35,633 voix sur 69,748 votants et 83,936 inscrits. Il a toujours voté avec le groupe bonapartiste, et notamment, contre le scrutin de liste (24 mars 1885) et, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la constitution (chute du ministère Floquet), contre les poursuites contre trois députés membres de la ligue des Patriotes (14 mars), contre la proposition de loi Lisbonne restrictive de la liberté de la presse (2 avril), contre les poursuites contre le général Boulanger (4 avril). Chevalier de la Légion d'honneur.

BÉNÉVENT (PRINCE DE). Voy. TALLEYRAND-PÉRIGORD.

BÉNÉZECH (PIERRE), ministre de l'Intérieur pendant la Révolution, né à Montpellier (Hérault) en 1749, mort à Saint-Domingue, le 13 juin 1802, était fils d'un receveur de la cour des aides, attaché à l'administration des domaines. Il diri-